

Parc amazonien de Guyane

Objectif 01-1: Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel

[...]

SOUS-OBJECTIF I-1-2: Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public

[...]

- Mesure coeur CI-1-2-3 Restituer les travaux scientifiques menés sur le territoire du Parc national auprès des populations du territoire, des partenaires, des collectivités et du grand public

Il s'agit de permettre aux habitants des territoires mais aussi au grand public et aux décideurs d'avoir accès aux données collectées et aux analyses qui en découlent (en termes d'impacts, de prospective...). Ces restitutions visent donc à faire connaître pour mieux cerner les enjeux du territoire et développer les activités.

Rôle de l'EPPAG : maître d'ouvrage, assistant à maître d'ouvrage, partenaire selon les travaux menés.

Pilotes potentiels : toutes les structures ayant mené des études et travaux sur le territoire du Parc national (organismes de recherche, MNHN, collectivités, ONF, DEAL...).

Partenaires identifiés : organismes de recherche, MNHN, associations environnementales et culturelles, Région, Département, DEAL, ONCFS, ONF, La canopée des sciences - Centre de culture scientifique, technique et industrielle.

[...]

SOUS-OBJECTIF I-1-3: Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement

- Mesure coeur CI-1-3-1 Appuyer le déploiement des programmes pédagogiques existants et proposer des outils de sensibilisation adaptés au contexte environnemental et culturel

L'objectif de cette mesure est double. Il s'agit d'une part de permettre le déploiement des programmes existants en apportant un concours aux acteurs compétents en présence (enseignants, associations...). Il s'agit également d'être force de proposition, en utilisant les connaissances du territoire et les compétences dont disposent les agents de l'Établissement public pour concevoir et mettre en oeuvre des programmes et outils de sensibilisation adaptés au contexte environnemental et culturel, à destination des adultes et du jeune public. Il est entendu que l'Établissement public n'a pas l'intention de se substituer aux organismes compétents en matière d'éducation, mais bien de concourir à repenser une stratégie adaptée aux spécificités du territoire en matière de sensibilisation aux plans environnemental et culturel.

Rôle de l'EPPAG : maître d'ouvrage, assistant à maître d'ouvrage, partenaire selon les programmes et outils à concevoir.

Pilotes potentiels : tous les organismes compétents en matière d'éducation, d'éducation à

Parc amazonien de Guyane

l'environnement et d'animation

culturelle oeuvrant sur le territoire du Parc national (Rectorat, enseignants et intervenants en langues maternelles, associations environnementales et culturelles, DEAL, ARS, DJSCS, CRDP, Département).

Partenaires identifiés : associations environnementales et culturelles, Rectorat, DEAL, DJSCS, enseignants et intervenants en langues maternelles, CRDP, Département, La canopée des sciences - Centre de culture scientifique, technique et industrielle, PNRG.

- **Mesure coeur CI-1-3-2 Développer des outils d'interprétation du patrimoine, aménager des sites patrimoniaux et sentiers touristiques en lieux de découverte**

L'objectif est de mettre à disposition des acteurs du territoire (habitants, usagers, visiteurs) des supports pour la sensibilisation à l'environnement et au patrimoine. Les actions concernées couvrent ainsi un large champ : production de supports de communication, aménagement de sites existants (interprétation...), création et mise en lumière de sites non valorisés à ce jour. Cette mesure intervient en cohérence avec la mesure coeur CI-1-3-1 puisqu'elle fournit des supports concrets à mobiliser pour sensibiliser.

Rôle de l'EPPAG : maître d'ouvrage, assistant à maître d'ouvrage, partenaire selon les projets et les statuts des sites concernés.

Pilotes potentiels : toutes les structures compétentes en matière de communication sur le patrimoine et de valorisation de sites ouverts au public (communes, DAC, Région, Département, associations environnementales).

Partenaires identifiés : communes, DAC, Région, Département, associations environnementales et culturelles, ONF, INRAP, offices de tourisme, CTG, DEAL, PNRG.

Cette mesure permet également la mise en oeuvre des orientations III-2, II-2, II-3, et des objectifs spécifiques à la zone de coeur (sous objectif I-1-3 et objectif III-1).

- **Mesure coeur CI-1-3-3 Accompagner la formation d'acteurs-relais dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable**

Il s'agit de permettre aux intervenants scolaires, associatifs, agents du Parc national, guides touristiques de se former en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable pour exercer sur le territoire concerné par le Parc amazonien de Guyane. Cette mesure peut mobiliser, moyennant conventionnement, le financement d'actions, l'appui technique voire logistique, etc.

Rôle de l'EPPAG : maître d'ouvrage, assistant à maître d'ouvrage, partenaire, facilitateur selon la nature et les publics visés par les dispositifs de formation.

Pilotes potentiels : communes, associations environnementales et culturelles, Rectorat, DEAL, Région, Département via des organismes de formation ou en direct.

Partenaires identifiés : associations environnementales et culturelles, Rectorat, DEAL, ARS, DJSCS, Région, Département, PNRG.

Parc amazonien de Guyane

- **Mesure coeur CI-1-3-4 Informer sur les enjeux de préservation des milieux naturels et aménager des points d'information au niveau des espaces, sites et itinéraires fréquentés de la zone de coeur**

Cette mesure vise à produire et diffuser une information spécifique concernant à la fois les enjeux de préservation des milieux naturels de la zone de coeur et expliquant la réglementation associée. Cette information est d'autant plus efficace lorsqu'elle est ciblée sur les lieux les plus fréquentés.

Rôle de l'EPPAG : pilote.

Partenaires identifiés : DEAL, populations locales, communes, professionnels du tourisme.

[...]

Page 100 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2935

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-12 12:06